

LE NOUVEAU LYCÉE

REPÈRES POUR LA RENTRÉE 2010

ministère
éducation
nationale



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Sommaire

p. 02 LES POINTS CLÉS DE LA RÉFORME

p. 04 MIEUX ORIENTER

Une orientation plus progressive
Une orientation plus ouverte
Une orientation plus juste

p. 08 MIEUX ACCOMPAGNER CHAQUE LYCÉEN

Pour tous, un accompagnement personnalisé
Dans un cadre national réaffirmé, plus d'initiatives et de responsabilités

p. 12 MIEUX S'ADAPTER À SON ÉPOQUE

Un lycée qui favorise l'apprentissage des langues vivantes
Un lycée qui favorise l'accès à la culture
Un lycée qui favorise la responsabilisation des lycéens

p. 16 EN PRATIQUE, POUR CHAQUE CLASSE

p. 18 LA NOUVELLE CLASSE DE SECONDE

p. 22 LA NOUVELLE CLASSE DE PREMIÈRE GÉNÉRALE

p. 26 LA NOUVELLE CLASSE TERMINALE GÉNÉRALE

p. 32 GLOSSAIRE

p. 33 LE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Vers un lycée qui assure la réussite de chaque élève

En l'espace d'une génération, le lycée a ouvert grand ses portes. Il a contribué à élever le niveau de qualification d'un nombre croissant de jeunes Français : aujourd'hui, 66 % d'une classe d'âge obtient le baccalauréat contre moins de 26 % en 1980.

Mais force est de constater qu'il n'a pas atteint tous ses objectifs. Deux réalités pour s'en convaincre : chaque année, plus de 50 000 jeunes quittent définitivement le lycée sans le baccalauréat et un étudiant sur deux échoue en première année universitaire.

Conformément à l'ambition tracée par le Président de la République, nous réformons aujourd'hui le lycée général et technologique, après avoir réformé le lycée professionnel. Nous voulons qu'il tienne à nouveau toutes ses promesses. Un lycée qui réussit, c'est un lycée qui fait réussir chaque élève, c'est un lycée qui offre à chacun une perspective d'avenir.

Le lycée que nous voulons, c'est un lycée qui refuse tous les fatalismes, un lycée qui tire vers le haut tous les élèves, un lycée qui permet aux plus méritants d'atteindre l'excellence.

Pour atteindre cette ambition, j'ai fixé trois objectifs majeurs à la réforme du lycée général et technologique : une orientation plus personnelle, progressive et continue, un accompagnement personnalisé tout au long de la scolarité, une ouverture plus grande du lycée sur son époque.

Ces orientations sont le fruit d'un dialogue continu avec l'ensemble des acteurs du lycée. Elles ont été approuvées par le Conseil supérieur de l'éducation le 10 décembre dernier. Leur mise en œuvre repose désormais sur un ensemble de mesures concrètes qui vont entrer en vigueur dès la rentrée de septembre 2010 pour la classe de seconde et que je vous présente dans ce document.

Le lycée de demain, le lycée au service de la réussite de chacun, nous le bâtissons ensemble. Je compte donc sur l'engagement de chacun d'entre vous parce qu'il en va de l'avenir de notre jeunesse, de toute notre jeunesse.

Luc Chatel
Ministre de l'Éducation nationale
Porte-parole du Gouvernement



Les.
points clés de la réforme

MIEUX orienter



MIEUX orienter

UNE ORIENTATION plus progressive

La classe de seconde conçue comme une vraie « classe de détermination » et l'instauration d'un tronc commun en première facilitent les corrections de trajectoire : l'orientation au lycée devient progressive et réversible.

LES MESURES

La seconde devient une vraie classe de détermination

- L'enseignement de langue vivante 2 (LV2) est intégré au tronc commun de la classe de seconde, ouvrant ainsi sur toutes les orientations possibles.
- Pour favoriser la découverte de nouvelles disciplines, deux enseignements d'exploration de 1 h 30 hebdomadaire sont proposés au lieu d'un seul aujourd'hui. Dans certaines disciplines, le volume horaire actuel est néanmoins maintenu (LV3, langues anciennes, arts du cirque...).
- À l'entrée en seconde, l'élève choisit ses deux enseignements d'exploration, dont au moins un parmi les enseignements suivants dans le champ de l'économie : principes fondamentaux de l'économie et de la gestion ou sciences économiques et sociales.

Une réorientation facilitée en première

- Afin de faciliter la réorientation entre les différentes séries au cours ou à la fin de l'année, les enseignements communs en classe de première sont portés à environ 60 % de l'emploi du temps des élèves.
- Tous les lycéens de première générale suivent le même enseignement en français, en histoire-géographie, en langues vivantes (LV1 et LV2), en éducation civique, juridique et sociale (ECJS) et en éducation physique et sportive (EPS).
- Le lycéen qui change de série en cours ou en fin de première doit uniquement acquérir les connaissances des matières propres à la série qu'il rejoint.

Des stages « passerelles » pour permettre les corrections de trajectoire et des stages de remise à niveau pour éviter les redoublements sont mis en place

- Des stages de remise à niveau sont proposés par le conseil de classe pour éviter le redoublement. Ils ont lieu durant l'année ou les vacances scolaires.
- En première, la création de stages « passerelles » permet les corrections de trajectoire. Ces stages s'adressent aussi bien aux lycéens de la voie générale que de la voie technologique qui désirent changer de voie ou de série.
- Ces stages sont proposés aux lycéens et sont assurés par des enseignants volontaires.

UNE ORIENTATION plus ouverte

La réforme assure un rééquilibrage entre la voie générale et la voie technologique et entre les séries de la voie générale. L'objectif est de diversifier les voies d'excellence.

LES MESURES

Le rééquilibrage entre les différentes voies

- Les voies générale et technologique sont maintenues.
- Classe de détermination, la seconde devient un moment privilégié pour mieux découvrir toutes les voies et séries.
- En première, les objectifs des enseignements généraux des voies générale et technologique sont rapprochés.
- Les séries STI et STL seront modernisées pour la rentrée 2011. Plus polyvalentes, elles offriront de plus larges débouchés vers l'enseignement supérieur et devront mieux y préparer.
- L'apprentissage d'une LV2 y sera obligatoire. Par ailleurs, la série STI sera conçue autour de quatre ou cinq thématiques (énergie et développement durable, innovation technologique et éco-conception, système d'information et numérique, etc.). Quant à la série STL, elle sera consacrée aux sciences appliquées en laboratoire (biotechnologies, physique, chimie, etc.).

Le rééquilibrage entre les différentes séries

- Les séries ES, L et S sont maintenues.
- La série L est revalorisée avec de nouveaux enseignements de droit et de grands enjeux du monde contemporain. L'apprentissage des langues étrangères y est renforcé, notamment avec la mise en place d'enseignements de littérature étrangère en langue étrangère.
- En terminale, le nouveau programme d'histoire-géographie des séries ES et L met l'accent sur les méthodes de travail de l'enseignement supérieur.
- La série S est enrichie d'un nouvel enseignement intitulé informatique et sciences du numérique. Sa vocation scientifique est réaffirmée par le renforcement de l'horaire de mathématiques en classe terminale.

UNE ORIENTATION plus juste

L'organisation des parcours scolaires doit offrir à chaque élève, sans distinction, la possibilité d'aller au plus loin de ses capacités. Les mesures nouvelles complètent les actions existantes (entretiens personnalisés d'orientation, orientation active...). Elles offrent un cadre à la poursuite des actions engagées au collège au titre du parcours de découverte des métiers et des formations. L'objectif est de passer d'une orientation subie à une orientation éclairée et réversible.

LES MESURES

Un tutorat, dès la classe de seconde, pour accompagner l'élève dans ses choix d'orientation

- Un tutorat est proposé à tous les élèves dès la classe de seconde.
- Le tutorat est assuré par les enseignants, dont les documentalistes, ou les CPE volontaires.
- Chaque tuteur suit un même petit groupe d'élèves, de la seconde à la terminale.
- Le tuteur aide l'élève dans ses choix sans se substituer au professeur principal ni au conseiller d'orientation-psychologue.

Une meilleure information des élèves

- De la seconde à la terminale, dans le cadre des deux heures hebdomadaires d'accompagnement personnalisé, chaque élève dispose aussi d'un temps consacré à l'élaboration de son projet d'orientation.
- Tous les élèves sont encouragés à effectuer des stages en entreprise de courte durée.
- Des forums de l'emploi sont organisés dans chaque établissement.
- Les plateformes multimédia de l'ONISEP sont généralisées pour offrir une information interactive et géolocalisée.

MIEUX ACCOMPAGNER chaque lycéen



MIEUX ACCOMPAGNER chaque lycéen

POUR TOUS un accompagnement personnalisé

La mise en place, de la seconde à la terminale, d'un accompagnement personnalisé de deux heures hebdomadaires est une mesure essentielle de la réforme. L'accompagnement personnalisé soutient l'élève dans la réussite de sa scolarité et l'aide à gagner en autonomie.

LES MESURES

L'accompagnement personnalisé répond aux besoins de chaque lycéen

- Selon les besoins et les aspirations des élèves, l'accompagnement personnalisé se donne les objectifs suivants :
 - apporter un soutien aux élèves qui rencontrent des difficultés, dans les disciplines comme dans les méthodes,
 - permettre aux élèves d'approfondir leurs connaissances,
 - donner aux élèves des méthodes qui faciliteront leur transition vers l'enseignement supérieur,
 - accompagner le projet d'orientation,
 - entreprendre des travaux interdisciplinaires.
- L'orientation fait partie intégrante de l'accompagnement personnalisé.

L'accompagnement personnalisé est réalisé par les enseignants

- L'équipe pédagogique en charge de l'accompagnement personnalisé définit son projet d'utilisation des deux heures hebdomadaires en fonction des besoins de chaque élève.
- Ce sont les enseignants qui assurent l'accompagnement personnalisé, sur l'horaire professeur.
- Dès 2010, les enseignants seront spécifiquement formés à cette nouvelle pratique pédagogique.

Ce nouveau temps pédagogique est distinct des heures de cours

- Les deux heures d'accompagnement personnalisé sont intégrées dans l'horaire élève actuel pour ne pas alourdir l'emploi du temps des lycéens.

DANS UN CADRE NATIONAL RÉAFFIRMÉ **plus d'initiatives et de responsabilités**

Pour mettre en œuvre l'accompagnement personnalisé et répondre aux besoins de chaque élève, la réforme donne des marges de manœuvre aux établissements en garantissant un « volume d'heures-professeurs ».

LES MESURES

Le cadre national fixe les heures-élèves et garantit le volume d'heures-professeurs

- Les heures actuellement affectées aux dédoublements par discipline sont globalisées.
- Elles permettent la constitution de groupes à effectif réduit en fonction des besoins des élèves, à l'exception de la demi-heure d'ECJS qui n'est pas concernée par cette globalisation.
- Les TPE (travaux personnels encadrés) en classe de première sont maintenus à l'identique et évalués au baccalauréat.

Les équipes pédagogiques mettent en œuvre l'accompagnement personnalisé au sein de chaque établissement

- Les équipes pédagogiques, au contact des élèves, sont les mieux à même de structurer une offre pédagogique qui prend en compte les besoins de chacun. Le projet d'accompagnement personnalisé est élaboré en lien avec le conseil pédagogique, avant d'être présenté par le proviseur au conseil d'administration.
- Les objectifs et le cadre général de l'accompagnement personnalisé sont définis nationalement.
- L'accompagnement personnalisé n'a pas nécessairement une forme hebdomadaire. L'équipe pédagogique peut prévoir un autre cadre.

MIEUX S'ADAPTER à son époque



MIEUX S'ADAPTER à son époque

UN LYCÉE QUI FAVORISE l'apprentissage des langues vivantes

C'est un volet ambitieux du projet : au terme de la scolarité, et comme dans tous les pays de l'Union européenne, chaque lycéen doit maîtriser au minimum deux langues vivantes. La série L doit devenir une série d'excellence tournée vers l'international.

LES MESURES

Les enseignements sont dispensés par groupes de compétences

- De la seconde à la terminale, les enseignements de langues vivantes sont dispensés en groupes de compétences afin de permettre un meilleur apprentissage.
- Les programmes et les horaires sont désormais communs aux différentes séries de la voie générale.
- Les horaires de LV1-LV2 sont globalisés pour faciliter la constitution des groupes de compétences.

L'enseignement en langue étrangère est largement développé

- Chaque fois que cela est possible, l'enseignement d'une discipline générale (histoire-géographie, sciences, etc.) est proposé en langue étrangère aux lycéens.
- Les compétences en langue étrangère des enseignants des disciplines non linguistiques (DNL) sont mieux reconnues.
- L'utilisation généralisée des TICE permet un meilleur apprentissage oral des langues étrangères.

La série L renforce ses débouchés professionnels à l'international

- Le lycéen renforce sa culture générale grâce à l'introduction d'un enseignement de littérature étrangère en langue étrangère.
- Cette discipline complète l'enseignement commun à toutes les séries en LV1 et LV2.
- Les élèves qui le souhaitent apprennent trois langues vivantes.

Chaque établissement noue au moins un partenariat avec un établissement étranger

- Chaque élève a désormais un correspondant étranger avec lequel il peut échanger.
- Les partenariats entre établissements facilitent les séjours linguistiques qui sont pris en compte dans le cursus de l'élève.

UN LYCÉE QUI FAVORISE l'accès à la culture

Pour mieux combattre les inégalités et élargir l'horizon des élèves, le lycée favorise un accès plus large à la culture pour tous les lycéens.

LES MESURES

La mise en place d'un « référent culture »

- Dans chaque lycée, un professeur volontaire devient « référent culture ».
- Il est chargé d'animer la vie culturelle au sein de l'établissement et d'assurer le développement de partenariats avec des structures culturelles et des artistes, en France et à l'étranger.

La généralisation des partenariats

- Pour développer l'accès à la culture, les partenariats entre les lycées et les établissements culturels sont généralisés.
- Ces partenariats et la mise à disposition d'une information culturelle mise à jour contribuent à une fréquentation accrue des lieux culturels par les lycéens.

La vie culturelle au sein des lycées est dynamisée

- Un enseignement transversal d'histoire des arts, porté par toutes les disciplines, est introduit à tous les niveaux du lycée, à l'occasion de la réécriture des programmes.
- Une plateforme de vidéos à la demande permet de diffuser, au sein même de l'établissement, les grandes œuvres du patrimoine cinématographique.
- Des séances de cinéma sont organisées dans tous les lycées, plusieurs fois par mois, en fin de journée.
- Ces séances contribuent à l'éducation à l'image et à la transmission d'une culture cinématographique commune.
- Les lycéens sont pleinement associés au choix de la programmation, participent à la préparation des séances et animent les débats de l'après-projection.
- Ils disposent d'outils pédagogiques adaptés pour les aider à réaliser ce projet.

UN LYCÉE QUI FAVORISE la responsabilisation des lycéens

Pour mieux préparer la transition vers les études supérieures et la vie professionnelle, le lycée favorise la responsabilisation des lycéens.

LES MESURES

La représentativité des lycéens est améliorée

- Les textes relatifs aux différentes formes d'expression des lycéens (journal du lycée, réunions, association...) sont modernisés.
- Les délégués lycéens bénéficient d'une formation pour être mieux à même d'accomplir leurs missions et disposent d'un guide de l' élu.
- Pour gagner en efficacité, la place et le rôle des différents conseils sont redéfinis. Ainsi le conseil des délégués de la vie lycéenne est composé de dix membres élus par l'ensemble des élèves pour deux ans au scrutin plurinominal à un tour et renouvelé chaque année par moitié.

Les engagements et le bénévolat sont valorisés et reconnus dans le livret de compétences

- Les responsabilités prises au lycée et en dehors deviennent un élément d'appréciation reconnu dans le livret de compétences.
- L'élève bénéficie d'aide pour rédiger son CV et valoriser ses engagements.
- Le lycée favorise la responsabilisation des élèves par le biais de partenariats avec des associations ou la prise en compte des initiatives lycéennes dans le projet d'établissement.

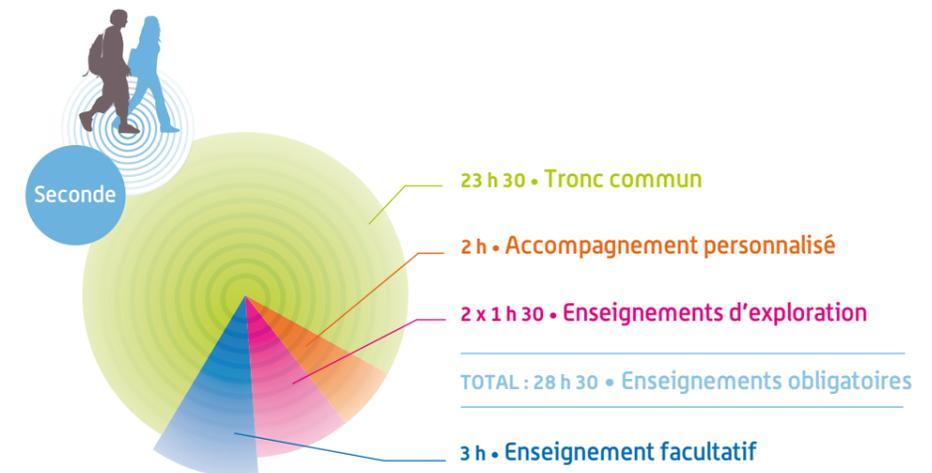


• En pratique,
pour chaque classe

LA NOUVELLE CLASSE DE seconde

LA NOUVELLE CLASSE de seconde

LE NOUVEL AMÉNAGEMENT des temps pédagogiques



LES PRINCIPALES NOUVEAUTÉS DE LA SECONDE

- La création d'un accompagnement personnalisé de 2 h hebdomadaires. Grâce à l'accompagnement personnalisé, l'élève bénéficie d'un soutien individualisé, perfectionne ses méthodes de travail et gagne en autonomie.
- L'introduction de 2 enseignements d'exploration de 1 h 30 hebdomadaire chacun dont au moins un enseignement d'économie (principes fondamentaux de l'économie et de la gestion ou sciences économiques et sociales). Grâce à ces enseignements d'exploration, le lycéen choisit et expérimente de nouvelles disciplines : la seconde devient une véritable classe de détermination.
- La mise en œuvre de stages de remise à niveau pour les élèves volontaires afin d'éviter les redoublements. Ces stages se déroulent au cours de l'année scolaire ou pendant les vacances.
- Un tutorat pour l'orientation proposé à tous les élèves pour les conseiller et les guider dans leurs choix d'orientation.
- Des groupes de compétences constitués au profit des élèves pour améliorer l'apprentissage des langues.

LA GRILLE HORAIRE de la nouvelle classe de seconde

| ENSEIGNEMENTS COMMUNS | HORAIRES ÉLÈVE |
|---|----------------|
| • Français | 4 h |
| • Histoire-géographie | 3 h |
| • Langue vivante 1 | 5 h 30 |
| • Langue vivante 2 | |
| • Mathématiques | 4 h |
| • Physique-chimie | 3 h |
| • Sciences de la vie et de la Terre (SVT) | 1 h 30 |
| • Éducation physique et sportive | 2 h |
| • Éducation civique, juridique et sociale | 0 h 30 |
| Accompagnement personnalisé | 2 h |
| • Enseignements d'exploration | 2 x 1 h 30 |
| HORAIRE TOTAL ÉLÈVE | 28 h 30 |
| <i>Horaire pour les groupes à effectif réduit</i> | <i>10 h 30</i> |

En outre, les lycéens peuvent bénéficier d'un enseignement facultatif de 3 heures ainsi que d'un atelier artistique.

LA SECONDE DEVIENT UNE VRAIE CLASSE DE DÉTERMINATION grâce à deux enseignements d'exploration au choix

2 x 1 h 30 hebdomadaire (ou 2 x 54 h annuelles)

Un premier enseignement choisi par l'élève parmi les enseignements d'économie



Un second enseignement choisi par l'élève parmi les autres enseignements ou l'enseignement d'économie non pris en choix 1



Exemple 1 : Sciences économiques et sociales + Sciences de l'ingénieur

Exemple 2 : Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion + Sciences économiques et sociales

Les élèves qui le souhaitent peuvent choisir deux enseignements technologiques en plus de l'enseignement d'économie.

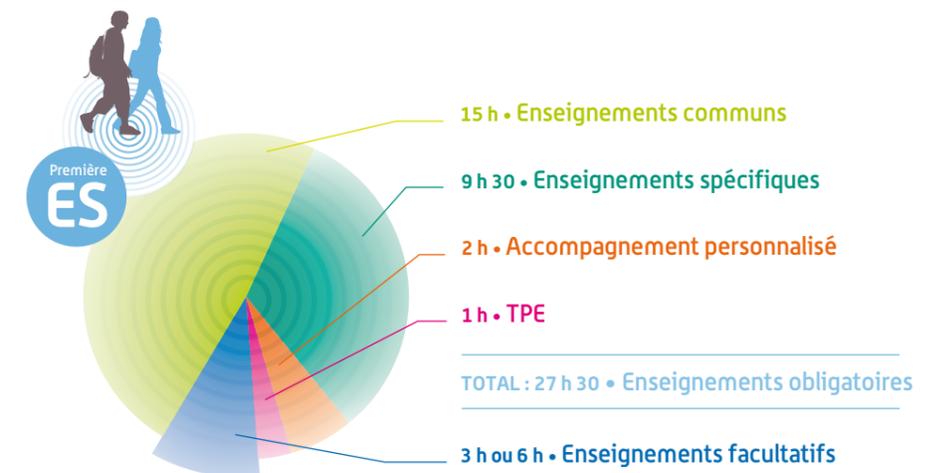
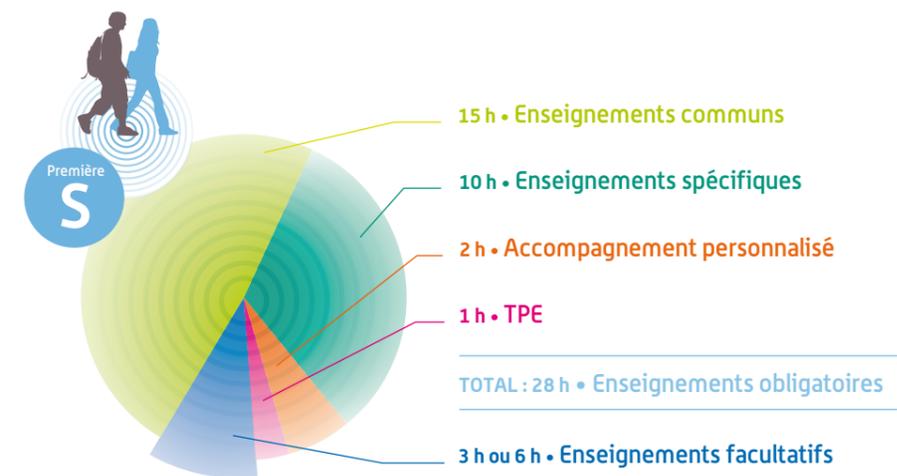
LA NOUVELLE CLASSE DE première générale

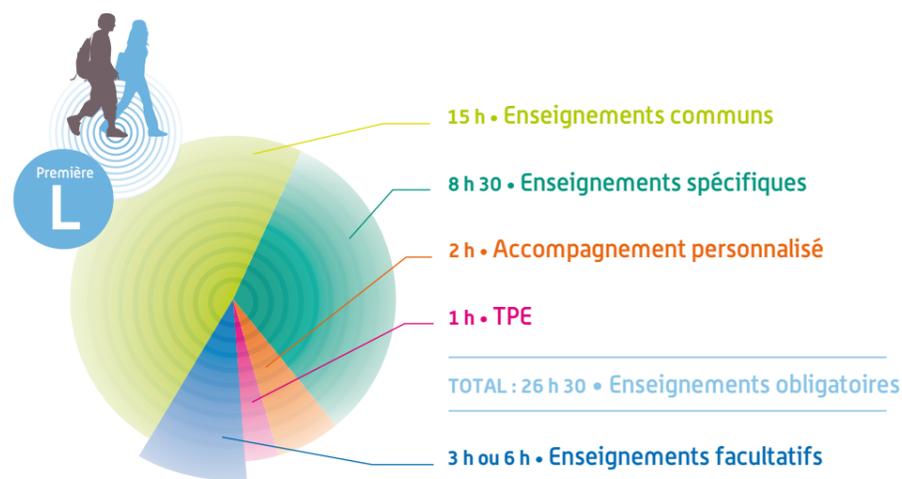


LA NOUVELLE CLASSE de première générale

PLUS GÉNÉRALE pour faciliter les corrections de trajectoire

Le nouvel aménagement des temps pédagogiques prend appui sur un ensemble d'enseignements communs





LES PRINCIPALES NOUVEAUTÉS DE LA PREMIÈRE

- La constitution d'un ensemble d'enseignements communs (français, langues vivantes, histoire-géographie, EPS, ECJS) représentant 60 % de l'emploi du temps. Cette mesure, renforcée par les stages « passerelles », permet les corrections de trajectoire.
- Le rapprochement des enseignements généraux de la voie technologique et de la voie générale.
- 2 h hebdomadaires d'accompagnement personnalisé au cours duquel l'élève définit un projet d'orientation, approfondit un travail personnel ou bénéficie d'un soutien.
- La possibilité de constituer des classes réunissant des élèves de différentes séries, en particulier pour les groupes de compétences en langues.
- La mise en œuvre de stages de remise à niveau pour les élèves volontaires souhaitant éviter le redoublement. Ces stages se déroulent au cours de l'année scolaire ou pendant les vacances.
- Un tutorat pour l'orientation proposé à tous les élèves pour les conseiller et les guider dans leurs choix d'orientation.
- Des groupes de compétences constitués au profit des élèves pour améliorer l'apprentissage des langues.

GRILLE HORAIRE

un moment clé pour mûrir son choix d'orientation

| ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES | HORAIRES ÉLÈVE PAR SÉRIE | | |
|--|--------------------------|----------------|----------------|
| | S | ES | L |
| Enseignements communs | | | |
| • Français | 4 h | 4 h | 4 h |
| • Histoire-géographie | 4 h | 4 h | 4 h |
| • Langue vivante 1 et 2 | 4 h 30 | 4 h 30 | 4 h 30 |
| • Éducation physique et sportive | 2 h | 2 h | 2 h |
| • Éducation civique, juridique et sociale | 0 h 30 | 0 h 30 | 0 h 30 |
| Total enseignements communs | 15 h | 15 h | 15 h |
| Enseignements spécifiques | S | ES | L |
| • Mathématiques | 4 h | 3 h | |
| • Sciences [dans la série S, physique (3 h) + SVT (3 h) ou sciences de l'ingénieur (7 h)] | 6 h | 1 h 30 | 1 h 30 |
| • Sciences économiques et sociales | | 5 h | |
| • Littérature | | | 2 h |
| • Littérature étrangère en langue étrangère | | | 2 h |
| • Pour la série L, un enseignement obligatoire à choisir : arts (5 h), arts du cirque (8 h), mathématiques, LV3, approfondissement en LV1 ou LV2, langues de l'Antiquité | | | 3 h |
| Total enseignements spécifiques | 10 h | 9 h 30 | 8 h 30 |
| Accompagnement personnalisé | S | ES | L |
| • Aide personnalisée, approfondissement, autonomie, acquisition de méthodes, aide à l'orientation | 2 h | 2 h | 2 h |
| TPE : Travaux personnels encadrés | S | ES | L |
| TPE | 1 h | 1 h | 1 h |
| HORAIRE TOTAL ÉLÈVE | 28 h | 27 h 30 | 26 h 30 |
| <i>Horaire pour les groupes à effectif réduit</i> | <i>9 h</i> | <i>7 h</i> | <i>7 h</i> |

En outre, les lycéens peuvent bénéficier d'un ou de deux enseignements facultatifs (soit un maximum de 6 heures) ainsi que d'un atelier artistique.

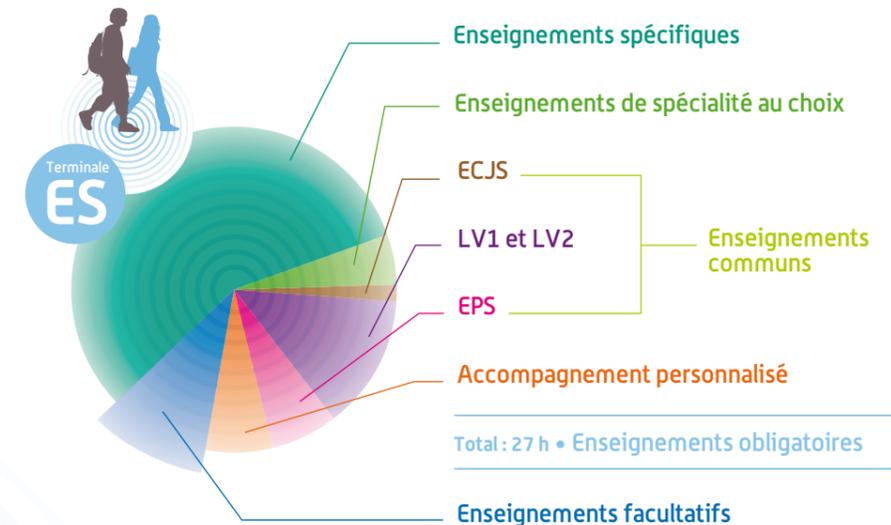
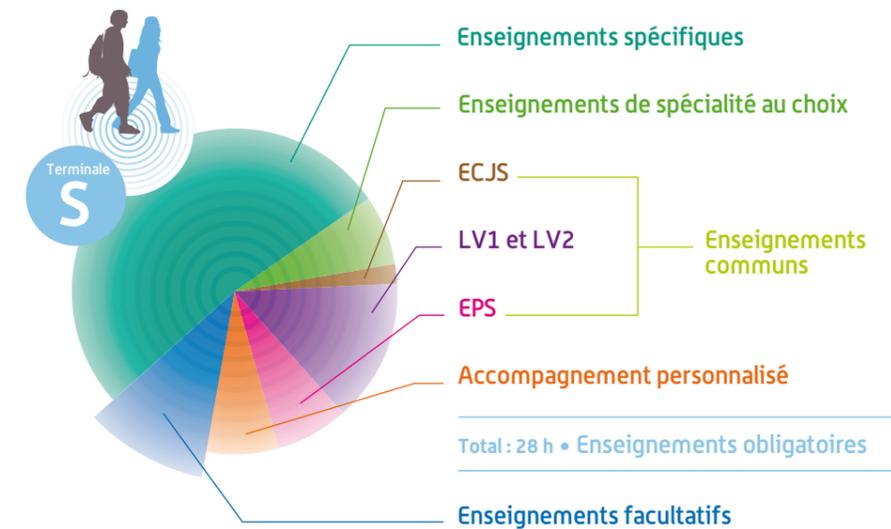
LA NOUVELLE CLASSE terminale générale

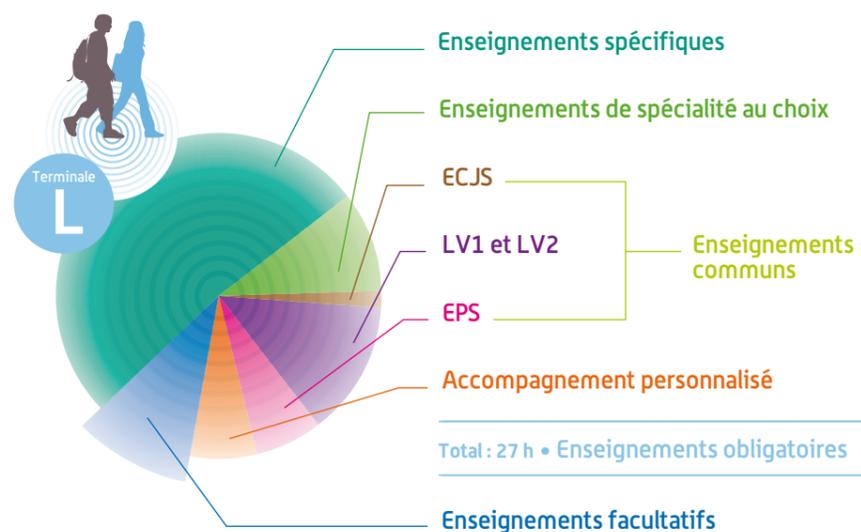


LA NOUVELLE CLASSE terminale générale

DES SÉRIES PLUS SPÉCIALISÉES qui préparent mieux à l'enseignement supérieur

Le nouvel aménagement des temps pédagogiques





LES PRINCIPALES NOUVEAUTÉS DE LA TERMINALE

- Un choix élargi d'enseignements de spécialité pour les séries de la voie générale.
- La définition d'un projet d'orientation sur le temps de l'accompagnement personnalisé.
- La mise en place de 2 h hebdomadaires d'accompagnement personnalisé prenant appui sur les enseignements spécifiques de la série.
- Un tutorat pour l'orientation proposé à tous les élèves pour les conseiller et les guider dans leurs choix d'orientation.
- Des groupes de compétences constitués au profit des élèves pour améliorer l'apprentissage des langues.

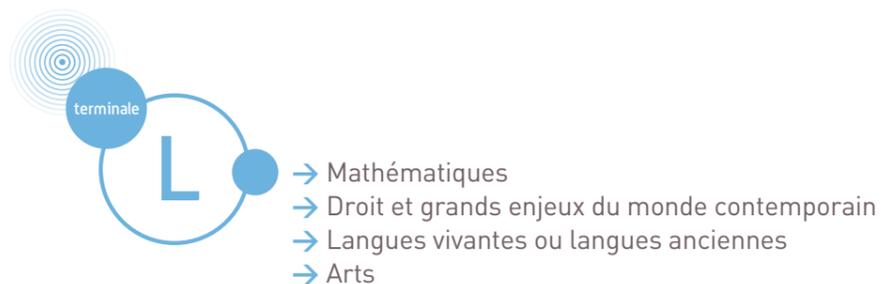
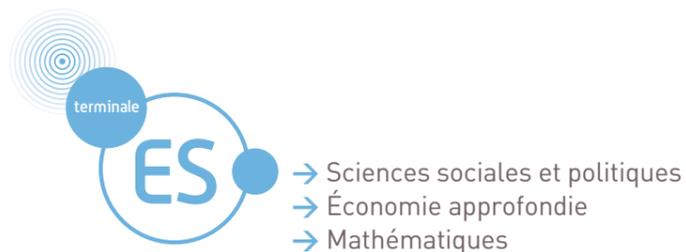
GRILLE HORAIRE

| ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES | HORAIRES ÉLÈVE PAR SÉRIE | | |
|--|--------------------------|----------------|-------------|
| | S | ES | L |
| Enseignements généraux | | | |
| <i>Enseignements spécifiques</i> | | | |
| • Philosophie | 3 h | 4 h | 8 h |
| • Histoire-géographie <i>En option pour la série S</i> | 2 h | 4 h | 4 h |
| • Mathématiques | 6 h | 4 h | |
| • Physique-chimie | 5 h | | |
| • Sciences de la vie et de la Terre (ou sciences de l'ingénieur – 8 h) | 3 h 30 | | |
| • Sciences économiques et sociales | | 5 h | |
| • Littérature | | | 2 h |
| • Littérature étrangère en langue étrangère | | | 1 h 30 |
| <i>Enseignements communs</i> | | | |
| • Langue vivante 1 et 2 | 4 h | 4 h | 4 h |
| • Éducation physique et sportive | 2 h | 2 h | 2 h |
| • Éducation civique, juridique et sociale | 0 h 30 | 0 h 30 | 0 h 30 |
| Total enseignements généraux | 24 h | 23 h 30 | 22 h |
| Enseignements de spécialité au choix | S | ES | L |
| • Pour la série L : arts (5 h), arts du cirque (8 h), mathématiques (4 h), LV3, approfondissement en LV1 ou LV2, langues de l'Antiquité ou droit et grands enjeux du monde contemporain | | | 3 h |
| • Pour la série ES : mathématiques, sciences sociales et politiques ou économie approfondie | | 1 h 30 | |
| • Pour la série S : mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, informatique et sciences du numérique | 2 h | | |
| Accompagnement personnalisé | S | ES | L |
| • Aide personnalisée, approfondissement, autonomie, etc., en prenant appui sur les disciplines caractéristiques de la série | 2 h | 2 h | 2 h |
| HORAIRE TOTAL ÉLÈVE | 28 h | 27 h | 27 h |
| <i>Horaire pour les groupes à effectif réduit</i> | <i>10 h</i> | <i>6 h</i> | <i>6 h</i> |

En outre, les lycéens peuvent bénéficier d'un ou de deux enseignements facultatifs (soit un maximum de 6 heures) ainsi que d'un atelier artistique.

LES ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ PROPOSÉS en classe terminale

Chaque élève choisit un enseignement parmi ceux proposés dans sa série



CYCLE TERMINAL Des innovations pour revaloriser l'ensemble des séries

- **En histoire-géographie**, un programme commun à toutes les séries en seconde et en première qui va jusqu'à nos jours. En terminale L et ES un enseignement hebdomadaire de quatre heures plus orienté vers les méthodes et les « outils ».
- **En série L**, un enseignement de 3 heures hebdomadaires de droit et de grands enjeux du monde contemporain.
- **En terminale ES**, un enseignement au choix de 1 heure 30 hebdomadaire d'économie approfondie ou de sciences sociales et politiques.
- **En série S**, un enseignement de 2 heures hebdomadaires d'informatique et sciences du numérique.
- **Et dans la voie technologique**, la refonte des séries STI et STL, qui seront davantage polyvalentes et mieux tournées vers l'enseignement supérieur.

GLOSSAIRE

Accompagnement personnalisé

C'est un temps d'enseignement intégré à l'emploi du temps des élèves qui s'organise autour de trois activités principales : soutien, approfondissement et aide à l'orientation.

Conseil pédagogique

Composé principalement d'enseignants, il a pour mission de favoriser la concertation pédagogique des actions menées au sein du lycée. Il formule notamment des propositions sur la mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé et la constitution des groupes à effectif réduit.

Enseignements communs (« tronc commun »)

Enseignements obligatoires communs à tous les élèves.

Enseignements de spécialité

Ils font partie des enseignements spécifiques en classe terminale pour chaque série (mathématiques, physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, informatique et sciences du numérique en série S). Ils préparent la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur.

Enseignements d'exploration

Enseignements obligatoires nouvellement créés en classe de seconde, d'une durée d'une heure et demie par semaine (sauf exception), soit 54 heures annuelles. Ils visent à faire découvrir de nouvelles disciplines ainsi que les études supérieures et les domaines professionnels vers lesquels elles ouvrent.

Enseignements facultatifs

Enseignements choisis par les élèves en plus des enseignements obligatoires. Par exemple, le latin ou le grec en série S.

Enseignements obligatoires

Ils comprennent les enseignements communs (« tronc commun »), les enseignements d'exploration en classe de seconde et les enseignements spécifiques.

Enseignements spécifiques

Enseignements obligatoires propres à chaque série en classes de première et de terminale. Ils peuvent être communs à tous les élèves de la série (sciences économiques et sociales en série ES) ou choisis parmi une liste propre à chaque série (arts, LV3, mathématiques, etc. en première L, enseignements de spécialité en terminale).

Groupes à effectif réduit

Proposés de la seconde à la terminale, ils permettent une mise en œuvre adaptée de tout ou partie d'un enseignement (travaux pratiques en sciences, travaux dirigés, séances en laboratoire de langue ou salle informatique, etc.).

Groupes de compétences

Ils permettent de regrouper les lycéens selon leurs besoins en langues vivantes.

Livret de compétences

Expérimenté à partir de la rentrée 2010, il atteste les compétences acquises par l'élève dans le cadre des enseignements et au-delà.

Référent culture

C'est un professeur volontaire chargé d'animer la vie culturelle au sein du lycée et de nouer des partenariats avec les structures culturelles.

Stages de remise à niveau

Ce sont des stages destinés à éviter le redoublement. Organisés au cours de l'année ou pendant les vacances, ils sont proposés aux élèves sur la base du volontariat et sur avis du conseil de classe.

Stages passerelles

Ce sont des stages destinés à donner aux élèves les compléments nécessaires pour changer d'orientation. Ils portent notamment sur les contenus et les méthodes spécifiques à la série que l'élève souhaite rejoindre. D'une durée équivalente à deux semaines, ils sont organisés pendant l'année scolaire ou les vacances.

TPE

Les travaux personnels encadrés permettent aux élèves de mener un travail collectif et pluridisciplinaire. Ils sont évalués au baccalauréat en fin de première.

Tutorat

Il est proposé à chaque élève dès la classe de seconde pour l'aider dans son parcours de formation et d'orientation.

LE CALENDRIER de mise en œuvre

- **Septembre 2010**
Classe de **seconde**
Mise en œuvre de la réforme
- **Septembre 2011**
Classe de **première**
Mise en œuvre de la réforme
- **Septembre 2012**
Classe **terminale**
Mise en œuvre de la réforme

UN LYCÉE QUI ASSURE LA RÉUSSITE DE CHAQUE ÉLÈVE

education.gouv.fr